

AEO

**PLAN DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION À LA COVID-19  
ET MESURES DE SÉCURITÉ  
POUR LES MAGASINS AEO  
(CANADA)**

**15 septembre 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. <a href="#"><u>INTRODUCTION</u></a> .....	1
II. <a href="#"><u>APPLICABILITÉ (employés et emplacement)</u></a> .....	1
III. <a href="#"><u>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA COVID-19</u></a> .....	2
IV. <a href="#"><u>SYMPTÔMES</u></a> .....	2
V. <a href="#"><u>QUAND DEMANDER UNE AIDE MÉDICALE D'URGENCE</u></a> .....	3
VI. <a href="#"><u>FORMES D'INFECTION ET RECOMMANDATIONS POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION</u></a> .....	3
VII. <a href="#"><u>SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DU PERSONNEL AVANT D'ENTRER EN MILIEU DE TRAVAIL</u></a> .....	4
VIII. <a href="#"><u>MESURES PRÉVENTIVES DE BASE</u></a> .....	5
IX. <a href="#"><u>MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION</u></a> .....	10
X. <a href="#"><u>CLASSIFICATIONS ET ANALYSE DES RISQUES POUR AEO</u></a> .....	11
XI. <a href="#"><u>MESURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET SELON LES TÂCHES</u></a> .....	13
XII. <a href="#"><u>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE</u></a> .....	16
XIII. <a href="#"><u>BLESSURES ET MALADIES LIÉES À LA CHALEUR</u></a> .....	17
XIV. <a href="#"><u>PLAN DE GESTION DES INCIDENTS</u></a> .....	19
XV. <a href="#"><u>DIFFUSION ET FORMATION</u></a> .....	20
XVI. <a href="#"><u>ÉVALUATION DES AIRES DE TRAVAIL</u></a> .....	20
XVII. <a href="#"><u>RÉSERVES</u></a> .....	20

## **I. INTRODUCTION**

Les autorités de santé publique fédérales et provinciales du Canada ont publié des directives pour la gestion et la prévention de la propagation de la COVID-19 en milieu de travail.

Ce plan de contrôle de l'exposition à la COVID-19 (« Plan de contrôle de l'exposition » ou « Plan ») décrit les étapes qu'American Eagle Outfitters (ci-après « AEO ») prendra pour reprendre les opérations dans ses magasins American Eagle et Aerie. Ce Plan décrit également les mesures qui seront prises pour tenter de contrôler l'exposition des employés et des clients à la COVID-19.

Tous les employés doivent lire attentivement et se familiariser avec les dispositions du Plan de contrôle d'exposition. Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, le service de protection des actifs ou un représentant des ressources humaines.

## **II. APPLICABILITÉ (employés et emplacement)**

Ce Plan de contrôle de l'exposition, toutes ses sections et tous les documents connexes s'appliquent à tout le personnel et tous les magasins AEO, y compris les magasins American Eagle et Aerie.

Ce plan intègre et tient compte des contrôles techniques et administratifs, des pratiques de travail sécuritaires et de l'utilisation d'équipement de protection individuelle. Il tient également compte de la nature et des particularités des opérations des magasins AEO, des tâches effectuées par nos employés et des installations physiques et organisationnelles de nos magasins.

## **III. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA COVID-19**

Les coronavirus sont une grande famille de virus qui peuvent causer des maladies chez les humains ou les animaux. Chez l'humain, plusieurs coronavirus causent des infections respiratoires allant du rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (« MERS ») et le syndrome respiratoire aigu grave (« SARS »). La maladie du coronavirus la plus récente a été nommée COVID-19 en référence à la terminologie anglaise utilisée pour la maladie; « Coronavirus Disease 2019 ». Les coronavirus sont des virus à ARN à enveloppe unique appartenant à la famille des *Coronaviridae* et d'origine zoonotique.

La COVID-19 est le syndrome clinique associé à l'infection SARS-CoV-2, caractérisée par un syndrome respiratoire ayant divers niveaux de gravité, allant d'une maladie peu grave des voies respiratoires supérieures à une pneumonie interstitielle grave et un syndrome respiratoire aigu grave (SARS). Les coronavirus doivent leur nom à l'apparence de la couronne sur microscopie électronique. Il existe quatre genres de coronavirus, appelés Alpha, Bêta, Gamma et Delta. Le virus SARS-CoV-2 est un coronavirus bêta, comme les MERS-CoV et SARS-CoV. Le CDC a

déterminé que le virus qui cause la COVID-19 se propage facilement et en continu chez les personnes.

#### IV. SYMPTÔMES

Les symptômes signalés par les personnes atteintes de la COVID-19 varient entre celles qui présentent des symptômes légers et celles qui deviennent gravement malades, selon l'état de santé des personnes touchées, et peuvent même aller jusqu'au décès de certaines personnes. Les symptômes apparaissent généralement de **2 à 14 jours après l'exposition au virus**. Les personnes qui pourraient avoir la COVID-19 présentent les symptômes suivants :

- Toux
- Difficulté à respirer (essoufflement)
- Fièvre
- Frissons
- Tremblements répétés avec frissons
- Douleurs musculaires
- Maux de tête
- Mal de gorge
- Nouvelle perte de goût ou d'odorat

Les enfants et les adolescents présentent des symptômes semblables à ceux des adultes, et la maladie est généralement peu grave. Des cas ont récemment été documentés où des enfants et des adolescents ont souffert de complications graves, ayant même entraîné des décès. Des personnes sont appelées *asymptomatiques* parce qu'elles ne présentent aucun symptôme.

Cette liste n'inclut pas tous les symptômes du virus. D'autres symptômes moins courants, comme les éruptions cutanées, la fatigue, les changements neurologiques et les symptômes gastro-intestinaux comme des nausées, des douleurs abdominales, des vomissements graves ou de la diarrhée, ont été signalés. Il est recommandé de consulter un médecin pour tout symptôme qui vous préoccupe.

#### V. QUAND DEMANDER UNE AIDE MÉDICALE D'URGENCE

Portez attention aux symptômes de la COVID-19. Si quelqu'un présente l'un ou l'autre de ceux-ci, obtenez immédiatement des soins médicaux d'urgence :

- Difficulté à respirer
- Douleur ou pression persistantes à la poitrine
- Confusion
- Incapacité à s'éveiller ou à rester éveillé
- Lèvres ou visage bleutés

Cette liste n'inclut pas tous les symptômes possibles. Appelez votre fournisseur de soins de santé si vous avez d'autres symptômes graves ou des symptômes qui vous préoccupent.

## VI. FORMES D'INFECTION ET RECOMMANDATIONS POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION

La COVID-19 se transmet principalement par une proximité physique entre des personnes, par l'entremise des gouttelettes respiratoires produites par une personne infectée. Lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle, des gouttelettes respiratoires sont produites, lesquelles peuvent se retrouver dans la bouche ou le nez des personnes à proximité et qui pourraient être inhalées et atteindre les poumons, ou qui pourraient se retrouver sur des surfaces ou des objets. Ces gouttelettes respiratoires pourraient contenir le virus. Les personnes infectées présentent habituellement des symptômes de la maladie, mais même les personnes sans symptômes (asymptomatiques) peuvent propager le virus. Par conséquent, les organismes de santé locaux, nationaux et mondiaux recommandent de maintenir une distanciation physique de deux (2) mètres (six (6) pieds) comme mesure efficace pour prévenir ou réduire la propagation de la COVID-19.

La COVID-19 peut également être transmise par le contact avec des surfaces ou des objets contaminés par le virus. Par exemple, une personne peut attraper la COVID-19 si, après avoir touché une surface ou un objet contaminé, elle touche sa bouche, son nez ou ses yeux, mais ce n'est pas considéré comme la principale forme de propagation du virus. Les gens seraient également plus contagieux lorsque leurs symptômes sont plus sévères. C'est le cas lorsqu'ils présentent des symptômes, tels que la fièvre, la toux ou l'essoufflement. Une certaine propagation est possible avant que les gens ne présentent de symptômes. Ce type de transmission asymptomatique a été signalé en ce qui concerne ce nouveau coronavirus, mais ce ne serait pas non plus la principale forme de propagation du virus.

Vous devez éviter de toucher vos yeux, votre nez et votre bouche sans vous avoir lavé les mains. Un lavage fréquent des mains pendant au moins vingt (20) secondes avec de l'eau et du savon est recommandé, ou encore avec un nettoyant pour les mains contenant au moins soixante pour cent (60 %) d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon. Il est tout aussi important de nettoyer et de désinfecter régulièrement les surfaces touchées et d'éviter tout contact direct avec les personnes infectées.

Les autorités de santé publique recommandent que toute personne, avec ou sans symptômes, qui se rend dans des endroits publics porte un couvre-visage ou un masque en tissu qui couvre la bouche et le nez. De plus, même en portant avec un masque ou un couvre-visage en tissu, il est recommandé de garder une distance de deux (2) mètres (six (6) pieds) des autres personnes. Si vous êtes à la maison, ou dans un milieu privé où vous ne portez pas de masque, vous devriez couvrir votre bouche et votre nez avec un mouchoir jetable ou l'intérieur de votre coude si vous toussez ou éternuez. Vous devriez jeter immédiatement à la poubelle les mouchoirs jetables utilisés et vous laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins vingt (20) secondes ou avec un désinfectant pour les mains contenant au moins soixante pour cent (60 %) d'alcool.

Les surfaces fréquemment touchées, comme les téléphones, les poignées de porte ou les éviers, entre autres, doivent également être nettoyées et désinfectées. Si les surfaces sont sales, elles doivent être nettoyées avec de l'eau et du savon avant de les désinfecter.

À l'heure actuelle, le risque d'infection des animaux aux personnes est considéré comme faible. Les autorités de santé publique ont également signalé qu'un petit nombre d'animaux de compagnie, y compris des chats et des chiens, ont contracté la COVID-19, particulièrement lorsqu'ils ont eu des contacts avec des humains infectés.

Nous courons tous le risque de tomber malade et nous avons l'obligation de prendre des mesures pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent.

## VII. SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DU PERSONNEL AVANT D'ENTRER EN MILIEU DE TRAVAIL

Pour entrer dans un emplacement AEO ou y retourner, tous les employés doivent se prêter à un processus de surveillance et de dépistage qui sera établi selon les circonstances, les politiques ou les directives réglementaires en vigueur à ce moment-là. La procédure de dépistage peut comprendre des prises de température aléatoires et quotidiennes, des tests sur le terrain ou en laboratoire, des questions ou des questionnaires sur les symptômes quotidiens, les diagnostics, les déplacements et l'exposition à d'autres personnes. La distanciation physique ou d'autres contrôles seront suivis, au besoin, pendant le processus de dépistage. Conformément à ce qui précède, il est attendu que :

- Avant de se présenter au travail, chaque associé doit se demander s'il ou si quiconque dans son foyer : (i) a fait de la fièvre (plus de 38 degrés Celsius/100,4 degrés Fahrenheit), ou a eu des frissons, de la toux, des troubles respiratoires, des maux de gorge, des vomissements, des maux de tête, un changement à l'odorat ou au goût au cours des 24 dernières heures; ou (ii) est entré en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 au cours des **14** derniers jours. S'il répond à l'une ou l'autre de ces questions par l'affirmative, l'employé ne doit pas se présenter au travail et doit en aviser son gérant de magasin.
- Aucun employé n'est autorisé à se présenter sur le lieu de travail s'il a un rhume ou présente des symptômes liés à la COVID-19.
- Votre température sera prise immédiatement à votre arrivée sur le lieu de travail et, si elle est supérieure à 38 degrés Celsius/100,4 degrés Fahrenheit, vous devrez quitter les lieux.

Dans tous les cas, les employés doivent respecter les recommandations préventives établies par les autorités de santé publique.

Veuillez consulter le document intitulé « **Travail sécuritaire** » – **Annexe 1** pour en savoir plus sur les étapes à suivre lors de l'arrivée au travail et la prise de la température. Ce document fait partie

de ce Plan et peut être mis à jour ou modifié selon les besoins d'AEO. Tout changement ou modification apporté à ce document sera intégré par renvoi à ce Plan.

AEO a également préparé un **Manuel de réouverture (« Guide de réouverture ») – Annexe 2** qui explique en détail les aspects opérationnels de la réouverture du magasin et qui couvre plusieurs des aspects abordés dans ce Plan. Ce Manuel de réouverture fait également partie du présent Plan et peut être mis à jour ou modifié selon les besoins d'AEO. Tout changement ou modification apporté à ce document sera intégré par renvoi à ce Plan.

## VIII. MESURES PRÉVENTIVES DE BASE

Tous les employés d'AEO doivent se conformer aux recommandations et mesures de prévention de base suivantes :

**1. Lavage des mains :** Lavez-vous les mains fréquemment et minutieusement avec de l'eau et du savon. Les employés doivent se laver les mains avant de commencer leur quart de travail et au moins une fois toutes les quatre (4) heures. Les employés pourront aussi se laver les mains plus fréquemment au besoin. Parmi les principaux moments auxquels les employés devraient se laver les mains, notons les suivants :

- Avant et après les quarts de travail
- Avant et après les pauses
- Après s'être mouché, ou après avoir toussé ou éternué
- Après avoir utilisé la salle de bain
- Avant de manger
- Après avoir enfilé, touché ou retiré un couvre-visages ou un masque
- Après avoir utilisé des fournitures de nettoyage

Pour plus de détails et des illustrations sur le lavage des mains, consultez l'illustration ci-dessous et le document intitulé « **Travail sécuritaire** » – Annexe 1 et **Manuel de réouverture (« Guide de réouverture ») – Annexe 2**.

**Figure II.2**  
Technique pour le lavage des mains



**2. Désinfectant pour les mains :** Si l'employé ne peut se laver les mains avec de l'eau et du savon, il peut utiliser un désinfectant pour les mains qui contient au moins 60 % d'alcool.

Pour plus de détails et des illustrations sur le lavage des mains, consultez l'illustration ci-dessous et le document intitulé « Travail sécuritaire » – Annexe 1 et Manuel de réouverture (« Guide de réouverture ») – Annexe 2.

**Figure II.1**  
Technique pour la friction hydro-alcoolique

### Technique pour la friction hydro-alcoolique

**Durée de la procédure : 20-30 secondes**

**1a**



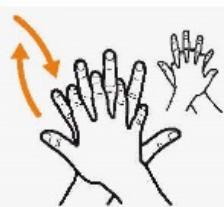
**1b**



**2**



**3**



**4**



**5**



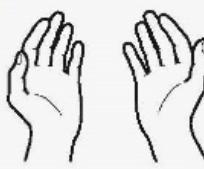
**6**



**7**



**8**



Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

Paume contre paume par mouvement de rotation ;

Le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume de la main droite, et vice versa ;

Les espaces interdigitaux, paume contre paume et doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière ;

Le dos des doigts dans la paume de la main opposée, avec un mouvement d'aller-retour latéral ;

Le pouce de la main gauche par rotation dans la main droite, et vice versa ;

La pulpe des doigts de la main droite dans la paume de la main gauche, et vice versa ;

Une fois sèches, vos mains sont prêtes pour le soin.

- 3. Habitudes respiratoires :** Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir jetable lorsque vous toussez ou éternuez. Jetez le mouchoir usagé dans la poubelle et lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou utilisez un gel pour les mains à base d'alcool. Si vous n'avez pas de mouchoir, toussez ou éternuez dans votre coude, et non dans vos mains. Vous ne devez jamais tousser ni éternuer dans la direction des autres, et vous devez toujours vous laver les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant après

avoir toussé ou éternué. Consultez l'illustration vous indiquant comment couvrir adéquatement votre toux.



- 4. Distanciation physique :** Si les circonstances le permettent, les employés doivent maintenir une distance d'au moins deux (2) mètres (six (6) pieds) des autres employés ou des clients et ne doivent pas avoir de contact physique, ce qui comprend notamment les poignées de main, les baisers et les câlins.
- 5. Ne partagez pas les outils de travail :** Dans la mesure du possible, les employés doivent éviter d'utiliser les mêmes téléphones, bureaux, outils ou équipement de travail que des collègues ou visiteurs du magasin. Au besoin, l'objet/la surface doit être désinfecté avant et après l'utilisation.
- 6. Pratiques de nettoyage et de désinfection :** AEO a établi des procédures détaillées de nettoyage et de désinfection. Pour plus de détails, consultez le **Guide de réouverture – Annexe 2.**

**7. Utilisation des masques :** Les autorités de santé publique recommandent le port du masque parce qu'il réduit la propagation de la COVID-19 et aide à prévenir la propagation par des personnes atteintes du virus sans le savoir. Sauf indication contraire, les employés doivent porter un masque pendant leur travail et dans les locaux du magasin. Les directives suivantes, concernant l'utilisation et l'élimination, devront être respectées : Directives pour l'utilisation et l'élimination des masques :

- Avant de mettre un masque, lavez-vous les mains avec un désinfectant à base d'alcool, ou de l'eau et du savon.
- Couvrez votre bouche et votre nez avec le masque en vous assurant qu'il tient bien sous votre menton et qu'il n'y a aucun écart entre votre visage et le masque.
- Ajustez-le pour qu'il colle bien aux côtés du visage et soit confortable.
- Assurez-vous que vous pouvez respirer facilement.
- Évitez de toucher le masque lorsque vous le portez. Si vous y touchez, lavez-vous les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.
- Changez votre masque dès qu'il est humide, et ne réutilisez pas les masques jetables.
- Pour retirer le masque : retirez-le de l'arrière vers l'avant (sans toucher la partie avant du masque); jetez-le immédiatement dans un contenant fermé; et lavez-vous les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.
- Les employés ne sont pas autorisés à porter un respirateur complet, un masque N95 ou tout autre masque considéré comme de l'EPI sans avoir reçu de formation adéquate auprès du Service de protection des actifs.

Directives d'utilisation et de mise au rebut des couvre-visages en tissu :

- Lavez-vous les mains avant de mettre le couvre-visage en tissu.
- Placez-le sur le nez et la bouche, et assurez-vous qu'il tient bien sous le menton.
- Ajustez-le pour qu'il colle bien aux côtés du visage et soit confortable.
- Assurez-vous que vous pouvez respirer facilement.
- Évitez de toucher votre visage.
- Pour retirer le couvre-visage : dénouez les cordons; manipulez-le uniquement par les cordons; pliez les côtés du masque; placez-le dans la machine à laver; et lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant.

Pour obtenir plus de détails et des illustrations concernant les masques et les couvre-visages, consultez le document intitulé « **Travail sécuritaire** » – **Annexe 1** et **Guide de réouverture – Annexe 2**.

**8. Utilisation de gants jetables :** Le port de gants jetables peut être nécessaire, selon la nature des tâches de l'employé. Tout employé qui effectue des tâches de désinfection et de nettoyage doit porter des gants. Les gants doivent être jetés après avoir été portés.

Pour obtenir plus de détails et des illustrations concernant l'utilisation de gants jetables, consultez le document intitulé « **Travail sécuritaire** » – **Annexe 1 et Guide de réouverture – Annexe 2.**

**9. Populations vulnérables :** Les femmes enceintes, les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes souffrant de troubles concomitants, comme ceux nommés ci-dessous, peuvent communiquer avec leur gestionnaire ou le service des ressources humaines pour évaluer le niveau de risque et mettre en œuvre des contrôles supplémentaires qui pourraient être nécessaires et possibles. Les personnes suivantes sont considérées comme des personnes ayant des troubles concomitants :

- Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire chronique ou d'asthme modéré à grave;
- Les personnes souffrant de troubles cardiaques graves;
- Les personnes immunodéprimées, y compris celles qui :
  - reçoivent un traitement contre le cancer;
  - fument;
  - ont reçu une greffe de moelle osseuse ou d'organe;
  - souffrent d'immunodéficiences;
  - sont infectées par le VIH ou le SIDA;
  - utilisent de façon prolongée des corticostéroïdes ou d'autres médicaments qui affaiblissent le système immunitaire;
- Les personnes avec obésité sévère (indice de masse corporelle [IMC] de 40 ou plus);
- Les personnes diabétiques;
- Les personnes atteintes d'une maladie rénale chronique qui reçoivent une dialyse; et
- Les personnes atteintes d'une maladie du foie.

## IX. MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Les méthodes de nettoyage et de désinfection continueront d'être utilisées dans toutes les zones. À ces fins :

- Des gants jetables seront portés pour nettoyer et désinfecter.
- Les surfaces seront nettoyées avec de l'eau et du savon, puis du désinfectant.
- Le nettoyage avec de l'eau et du savon réduit le nombre de microbes, de saletés et d'impuretés sur la surface. La désinfection tue les microbes sur les surfaces.
- Nettoyez régulièrement les surfaces qui sont fréquemment touchées ou qui peuvent être contaminées par des sécrétions respiratoires.
  - Il peut être nécessaire de les nettoyer et de les désinfecter plus fréquemment selon le niveau d'utilisation.

- Les surfaces touchées fréquemment comprennent les suivantes : Les tables, les poignées de porte, les interrupteurs, les comptoirs, les poignées des tiroirs, les bureaux, les téléphones, les claviers, les toilettes, les robinets, les éviers, les imprimantes, etc.

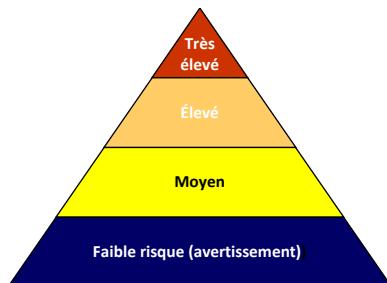
Les produits recommandés par les autorités de santé publique seront utilisés pour la désinfection. Les instructions sur l'étiquette doivent également être respectées pour assurer une utilisation sécuritaire et efficace du produit.

Pour plus de détails et des illustrations sur les méthodes de nettoyage et de désinfection, consultez le **Manuel de réouverture – Annexe 2**.

## X. CLASSIFICATIONS ET ANALYSE DES RISQUES POUR AEO

Certaines autorités publiques ont divisé les tâches en quatre niveaux d'exposition au risque : très élevé, élevé, moyen et faible, comme l'illustre la pyramide des risques professionnels ci-dessous. Les quatre niveaux d'exposition au risque représentent la répartition probable du risque. La plupart des employés de la main-d'œuvre sont exposés à un risque faible (prévention) ou moyen. C'est aussi vrai pour le personnel d'AEO.

### Pyramide des risques



ADMINISTRATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### Exposition à un risque très élevé

Les emplois considérés comme à risque très élevé d'exposition sont ceux qui présentent un fort potentiel d'exposition à des sources connues ou présumées de COVID-19 pendant des actes médicaux particuliers, des processus mortuaires ou des procédures de laboratoire. Les travailleurs de cette catégorie comprennent :

- Les travailleurs de la santé (p. ex. médecins, personnel infirmier, dentistes, ambulanciers, techniciens médicaux d'urgence) effectuant des interventions générant des aérosols [p. ex., intubation, procédures d'induction de la toux, bronchoscopies, certaines

interventions dentaires et examens dentaires] ou les prélèvements invasifs d'échantillons) chez des patients chez qui la COVID-19 est connue ou soupçonnée.

- Le personnel de soins de santé ou de laboratoire qui recueille ou manipule des échantillons provenant de patients chez qui la COVID-19 est connue ou soupçonnée (p. ex., la manipulation des cultures d'échantillons de patients chez qui la COVID-19 est connue ou soupçonnée).
- Les employés des morgues qui effectuent des autopsies, qui entraînent généralement des interventions générant des aérosols, sur les corps de personnes chez qui la COVID-19 était connue ou soupçonnée au moment du décès.

### **Exposition à risque élevé**

Les emplois considérés comme à risque élevé d'exposition sont ceux qui présentent un fort potentiel d'exposition à des sources connues ou présumées de COVID-19. Les travailleurs de cette catégorie comprennent :

Personnel de soutien et de soins de santé (p. ex., médecins, personnel infirmier et autres membres du personnel hospitalier qui doivent entrer dans les chambres des patients) exposés aux patients chez qui la COVID-19 est connue ou soupçonnée. (Remarque : lorsque ces travailleurs effectuent des interventions générant des aérosols, leur niveau d'exposition au risque devient très élevé.)

- Les travailleurs de transport médical (p. ex., les ambulanciers) transportant des patients chez qui la COVID-19 est connue ou soupçonnée dans des véhicules clos.
- Les travailleurs mortuaires impliqués dans la préparation (p. ex., pour l'inhumation ou la crémation) des corps de personnes chez qui la COVID-19 était connue ou soupçonnée au moment de leur décès.

### **Exposition à un risque modéré**

Les emplois à risque modéré comprennent ceux qui nécessitent un contact fréquent ou de proximité (p. ex., moins de 2 mètres) avec des personnes qui peuvent être infectées par le SARS-CoV-2, mais qui ne sont pas des patients chez qui la COVID-19 est connue ou soupçonnée. Dans les régions où une infection sévit actuellement dans la collectivité, les travailleurs de ce groupe de risque peuvent avoir des contacts fréquents avec des voyageurs qui reviennent de l'étranger où une infection de COVID-19 est largement répandue. Dans les régions où une infection sévit dans la collectivité, les travailleurs de cette catégorie peuvent être en contact avec le public (p. ex. dans les écoles, dans des milieux de travail de haute densité et dans certains environnements commerciaux à achalandage élevé).

### **Exposition à faible risque (prévention)**

Les tâches à risque faible (préventif) sont celles qui n'exigent pas de contact avec des personnes chez qui le SARS-CoV-2 est connu ou soupçonné ou qui ont un contact fréquent de proximité (p. ex., une distance de moins de deux [2] mètres//six [6] pieds) du grand public. Les travailleurs de cette catégorie ont un contact professionnel minimal avec le public et d'autres collègues.

En plus des éléments liés au travail ci-dessus, cette analyse des risques tient compte de l'exposition aux personnes à risque élevé, des facteurs de risque non professionnels à la maison et dans la collectivité et des facteurs de risque individuels, comme des maladies chroniques ou la grossesse.

**Après avoir examiné toutes les circonstances conformément aux directives et aux paramètres établis, la classification d'AEO au risque d'exposition est modérée. Les emplois à risque modéré comprennent ceux qui nécessitent un contact fréquent ou de proximité (p. ex., moins de [2] mètres/six [6] pieds) avec des personnes qui peuvent être infectées, mais qui ne sont pas des patients chez qui la COVID-19 connue ou soupçonnée.**

## **XI. MESURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET SELON LES TÂCHES**

Risque	Contrôle et atténuation
Interaction avec les employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Nettoyage fréquent</li> <li>• Lavage des mains fréquent</li> <li>• Réponse au questionnaire avant de commencer à travailler.</li> <li>• Prise de la température à l'arrivée au travail.</li> </ul>
Interaction avec le public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages pour les employés et le public.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Nettoyage fréquent.</li> <li>• Lavage fréquent des mains par les employés.</li> <li>• Retrait des présentoirs de la surface de vente pour augmenter la distance physique.</li> <li>• Affiches en magasins pour promouvoir la distanciation physique.</li> </ul>
Pauses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une seule personne à la table de pause.</li> <li>• La zone doit être nettoyée avant et après chaque utilisation.</li> </ul>
Points de contact fréquents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils seront nettoyés fréquemment tout au long de la journée.</li> <li>• Lavage fréquent des mains par les employés.</li> </ul>
Traitements des reçus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Port de gants.</li> </ul>

Plan de contrôle de l'exposition à la COVID-19

AEO

Page 14

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage fréquent.</li> </ul>
Traitement BOSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Port de gants.</li> <li>• Nettoyage fréquent.</li> </ul>
Comptoir-caisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Gants disponibles.</li> <li>• Utilisation de barrières.</li> <li>• Nettoyage fréquent.</li> </ul>
Salles d'essayage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Gants disponibles</li> <li>• Nettoyage fréquent</li> <li>• Nettoyage à la vapeur des vêtements ou période d'attente de 24 heures avant de les remettre sur la surface de vente.</li> </ul>
Traitement des articles retournés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages.</li> <li>• Maintien de la distanciation physique.</li> <li>• Gants disponibles</li> <li>• Nettoyage fréquent</li> <li>• Nettoyage à la vapeur des vêtements et période d'attente de 24 heures avant de les remettre sur la surface de vente.</li> </ul>
Équipement partagé – Caisses enregistreuses, téléphones, outils, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages</li> <li>• Port de gants</li> <li>• Nettoyage fréquent</li> <li>• Nettoyage après chaque utilisation lorsque possible</li> </ul>
Articles de levage de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port obligatoire de masques ou de couvre-visages</li> <li>• Gants disponibles</li> <li>• Limite de temps – prenez des pauses au besoin.</li> </ul>

Pour plus de détails et des illustrations concernant chacun des éléments ci-dessus, consultez le **Guide de réouverture – Annexe 2**.

- **Nombre d'employés et de clients.** Le nombre d'employés affectés au travail et le nombre de clients autorisés seront basés sur les considérations de santé et les particularités de chaque magasin. Ce nombre peut être ajusté en fonction de critères de sécurité et des besoins.
- **Surveillance et avis.** Tous les employés doivent être conscients des risques de propagation en milieu de travail. Chaque personne est responsable d'aborder ces risques ou de les signaler immédiatement à leur Gestionnaire. Au besoin, AEO transmettra aux employés des ressources et des documents de santé par courriel.

- **Voyages d'affaires.** Pendant la pandémie de la COVID-19, tout type de voyage sera limité aux voyages essentiels aux opérations et des mesures de précaution seront prises selon la durée et la destination du voyage, entre autres facteurs. Un employé revenant d'un voyage d'affaires pourrait être mis en quarantaine.
- **Voyages personnels.** Les associés doivent tenir compte des mises en quarantaine ou des restrictions imposées par l'État avant d'entreprendre tout voyage personnel. Selon les circonstances du voyage, AEO se réserve le droit de déterminer si la personne peut retourner au travail ou si des mesures de précaution seront prises, y compris la quarantaine, avant de permettre à la personne de retourner au travail. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec votre partenaire d'affaires des RH.
- **Surveillance et production de rapports.** L'Entreprise se conformera à toutes les exigences de surveillance des cas énoncées dans ce Plan ou requises par les autorités. Toute situation ou affection ou tout incident nécessitant d'être noté doit l'être dans le registre des blessures et des maladies. À ces fins, les magasins qui ont un cas confirmé doivent communiquer avec la ligne d'alerte 16666. Le gestionnaire de la prévention des actifs passera en revue le protocole à suivre avec le magasin et le gestionnaire des ressources humaines pour les mesures et le dépistage. Le directeur principal de la santé sera responsable d'aviser l'État et les agences locales pertinentes.
- **Ventilation et climatisation.** Les centres commerciaux ou l'administration seront chargés de fournir une ventilation pour assurer la climatisation et le débit d'air adéquats. Au besoin, AEO se conformera à toutes les normes applicables de filtration de l'air.
- **Employé symptomatique et isolement.** Tout employé qui présente des symptômes ou qui déclare avoir reçu un diagnostic de la COVID-19 doit quitter la zone, ou être isolé immédiatement. Le gestionnaire doit être avisé et doit communiquer avec la ligne d'alerte. Consultez la section XIV pour plus de détails sur la gestion des incidents.
- **Retour au travail.** Les employés peuvent être tenus de se prêter à un test de COVID-19 avant de revenir physiquement au travail dans le cadre du protocole de retour au travail, ou dans le cadre d'un cas post-quarantaine ou soupçonné.

## XII. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Tout l'équipement de protection individuelle sera fourni par AEO sans frais pour l'employé. Les employés recevront une formation sur l'utilisation et l'élimination appropriées de l'équipement de protection. Des gants seront disponibles pour les employés qui entrent en contact avec des

zones qui ne peuvent pas être nettoyées entre les contacts. Du savon et du désinfectant pour les mains seront mis à la disposition des employés.

Tous les employés doivent couvrir leur bouche et leur nez avec un masque ou un foulard fait de tissu ou d'autre matériau. Cette mesure administrative sera en vigueur aussi longtemps que nécessaire et conformément aux exigences des autorités compétentes. Les autorités de santé publique recommandent également aux employés de couvrir leur visage dès qu'ils quittent leur résidence.

### Écrans faciaux

- Des écrans faciaux sont offerts aux associés qui doivent interagir avec le public à l'extérieur du magasin. Les écrans faciaux doivent être portés avec des masques et doivent être portés correctement. Tous les associés qui choisissent de porter un écran facial doivent signer le document sur la sécurité relative au port de l'écran facial et du masque. Suivre ces procédures pour porter un écran facial :
  - Lavez-vous les mains
  - S'il est neuf, retirez la pellicule protectrice des deux côtés de l'écran facial
  - S'il a déjà été utilisé, nettoyez l'écran avec un nettoyant désinfectant (vaporisez l'écran et laissez reposer pendant deux minutes, puis essuyez avec une serviette en papier).
  - Manipulez-le par les courroies, sans toucher à l'écran
  - Centrez la bande de mousse sur votre front et passez la bande extensible autour de votre tête
  - L'écran facial doit couvrir tout votre visage
- Conseils utiles
  - Portez toujours l'écran facial avec un masque
  - Ne partagez pas les écrans faciaux
  - Utilisez une serviette en papier blanc pour nettoyer l'écran
  - Les écrans faciaux ne sont pas jetables – leur durée de vie moyenne est d'au moins 2 semaines
  - Lorsque l'écran facial est endommagé, jetez-le à la poubelle
  - Entreposez l'écran facial dans un endroit propre, frais et sec, à l'abri de l'humidité
  - Si l'écran laisse un résidu sur l'écran facial, nettoyez la surface avec du Windex ou avec de l'eau et un savon doux
  - Communiquez avec la ligne d'alerte si vous avez des questions sur l'utilisation ou l'entretien de l'écran facial.

### XIII. BLESSURES ET MALADIES LIÉES À LA CHALEUR

Nos magasins sont tous climatisés par un système de CVCA. En cas de problème avec le système de climatisation, tous les associés doivent être en mesure de reconnaître les signes et les symptômes des maladies liées à la chaleur.

#### Prévention

- Restez hydraté : Buvez plus de liquides, peu importe votre niveau d'activité. N'attendez pas d'avoir soif pour boire. Évitez les boissons sucrées ou alcoolisées parce qu'elles vous font perdre plus de liquides corporels. Avertissement : Si votre médecin limite la quantité que vous buvez, demandez-lui combien vous devez boire lorsqu'il fait chaud.

#### Signes, symptômes et premiers soins

Signes et symptômes	Premiers soins
Érythème calorique	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaque de petites cloques rouges qui ressemblent à des boutons sur la peau (habituellement sur le cou, la poitrine, l'aine ou les plis des coudes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dirigez-vous vers un endroit frais et sec</li> <li>• Gardez au sec l'éruption cutanée</li> <li>• Appliquez du talc pour soulager l'éruption cutanée</li> </ul>
Coup de soleil	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peau douloureuse, rouge et chaude</li> <li>• Cloques sur la peau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restez à l'abri du soleil jusqu'à ce que le coup de soleil guérisse</li> <li>• Placez des chiffons frais sur le coup de soleil</li> <li>• Appliquez de la lotion hydratante sur la zone touchée</li> </ul>
Crampes causées par la chaleur	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transpiration intense pendant l'exercice</li> <li>• Douleurs ou spasmes musculaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cessez l'activité physique et dirigez-vous vers un endroit frais</li> <li>• Buvez de l'eau ou une boisson énergétique</li> <li>• Attendez que les crampes disparaissent avant de reprendre votre activité physique.</li> </ul>

Signes et symptômes	Premiers soins
Épuisement en raison de la chaleur	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Transpiration intense</li> <li>● Peau fraîche, pâle et moite</li> <li>● Pouls rapide et faible</li> <li>● Nausées, vomissements</li> <li>● Crampes musculaires</li> <li>● Fatigue ou faiblesse</li> <li>● Étourdissements</li> <li>● Évanouissement</li> <li>● Maux de tête</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dirigez-vous vers un endroit frais</li> <li>● Détachez vos vêtements</li> <li>● Placez des linges frais et humides sur le corps ou prenez un bain frais</li> <li>● Buvez de l'eau lentement</li> </ul> <p><b>Obtenez immédiatement de l'aide médicale en cas de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Vomissements</li> <li>● Aggravation des symptômes</li> <li>● Symptômes pendant plus d'une heure</li> </ul>
Coup de chaleur	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Température corporelle : 39,4 degrés C (103 degrés F) ou plus</li> <li>● Peau chaude, rouge, sèche ou humide</li> <li>● Pouls rapide et fort</li> <li>● Maux de tête</li> <li>● Étourdissements</li> <li>● Nausées</li> <li>● Confusion</li> <li>● Perte de conscience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●appelez immédiatement le 9-1-1</li> <li>●Déplacez la personne vers un endroit plus frais</li> <li>●Faites descendre la température avec des linges frais ou un bain frais</li> <li>●Ne donnez rien à boire</li> </ul>

#### XIV. PLAN DE GESTION DES INCIDENTS

- Si un employé présente des symptômes de la COVID-19, le gestionnaire du magasin sera immédiatement avisé. L'employé sera renvoyé à la maison ou isolé dans un endroit désigné s'il ne lui est pas possible de quitter le magasin. L'employé doit communiquer avec son médecin, subir des tests rigoureux et donner régulièrement des nouvelles sur sa situation.
- Si un cas est confirmé :
  - Le service de Protection des actifs ou des Ressources humaines sera avisé immédiatement par la ligne d'alerte
  - La direction déterminera la marche à suivre.
  - Les Ressources humaines communiqueront avec l'associé pour coordonner la quarantaine (ce qui peut inclure jusqu'à deux semaines payées et une transition vers une invalidité de courte durée, au besoin, si l'employé y est admissible).
  - L'associé doit obtenir des soins médicaux, être en quarantaine pendant une période de 10 jours et doit fournir un certificat médical avant son retour. Les Ressources humaines seront responsables de toutes les communications et de tous les suivis.
- Traçage des contacts : Les Ressources humaines dresseront une liste des personnes qui ont eu un contact étroit avec la personne infectée et effectueront des appels de traçage et de suivi.
  - Le contact est considéré comme de proximité s'il a eu lieu au cours de 10 derniers jours, à une distance de moins de deux (2) mètres (six pieds), pendant 15 minutes, et :
    - Face à face, et non pas épaule à épaule.
    - Travailler sur un document, un écran ou une commande.
    - Les conversations de près (y compris les gouttelettes qui vous ont peut-être touché)
    - Symptômes liés à un contact de proximité ou à un contact potentiel.
  - Les associés recevront une rémunération s'ils sont mis en quarantaine par AEO. Les cas seront évalués chaque semaine.
- En cas de fermeture :
  - Les Ressources humaines publieront une communication confirmant l'existence d'un cas et demanderont une fermeture temporaire.
  - La fermeture temporaire n'a pas de durée précise. Elle durera jusqu'à ce qu'un nettoyage complet soit effectué et dépendra des circonstances de chaque cas.

- Un nettoyage complet de toutes les aires et surfaces communes de la zone de travail de la personne infectée et d'autres zones sera effectué au besoin.
  - Tous les associés actifs recevront une rémunération pendant une fermeture temporaire.
- Lorsque les opérations reprennent, tout le monde doit retourner au travail, sauf :
    - Les personnes qui présentent des symptômes, qui doivent demeurer en quarantaine et pour qui l'accès est interdit.
    - Tout associé mis en quarantaine en raison d'un test positif doit fournir des documents médicaux aux Ressources humaines autorisant son retour au travail.
    - AEO se réserve le droit de vérifier la température des personnes qui reviennent de la quarantaine ou de son personnel.

## XV. DIFFUSION ET FORMATION

AEO a diffusé ce Plan à tout son personnel, et celui-ci comprend des instructions détaillées et illustrées sur l'utilisation, les restrictions et l'élimination correctes de l'équipement de protection individuelle, comme les masques, les couvre-visages et les gants. Une formation a également été fournie et continuera d'être offerte au personnel.

L'équipe de direction connaît le Plan et est disponible pour répondre à toute question ou situation et assurer sa mise en œuvre adéquate.

## XVI. ÉVALUATION DES AIRES DE TRAVAIL

AEO se tient au courant les lois et les règlements liés à la sécurité des emplois et au développement de nouvelles aires à risque. Bien qu'il s'agisse de la responsabilité de tous, Scott McBride, vice-président, protection des actifs mondiaux, a été désigné comme principal responsable de la surveillance du développement de nouvelles aires à risque et de mesures de sécurité liées à la COVID-19.

## XVII. RÉSERVES

Si une section ou une disposition de ce Plan est considérée comme contraire à toute loi ou à tout règlement applicable, actuel ou futur, cette loi ou ce règlement l'emportera sur le Plan.

AEO se réserve le droit, à sa seule discrétion, avec ou sans préavis, d'apporter au Plan ou aux documents connexes les modifications qu'elle juge nécessaires.

Approuvé aujourd'hui, le 15 septembre 2020 par :

